Stiftung für junge Auslandschweizer
Fondation pour les enfants suisses à l'étranger
The foundation for young swiss abroad
Fondazione per i giovani svizzeri all'estero

Conditions générales

Prémisses :

- Le·la participant·e ou l'un de ses parents doit avoir la nationalité suisse.
- Le·la participant·e doit être domicilié·**e à l'étranger**.
- **Limite d'âge**

  Catégorie d'âge: 8-11 ans

  - La limite d'âge inférieure est de 8 ans; les participants doivent avoir atteint cet âge à la fin de la saison du camp d'été (mi-août). La participation d'enfants plus jeunes est exclue.
  - La limite d'âge supérieure est de 11 ans; tous les enfants atteignant l'âge de 11 ans au cours de l'année du camp peuvent y participer. Les participants plus âgés peuvent s'inscrire dans la catégorie d'âge supérieure.

  Catégorie d'âge: 12-14 ans

  - La limite d'âge inférieure est de 12 ans; les participants doivent atteindre cet âge l'année du camp. Les participants plus jeunes peuvent s'inscrire à un camp de la catégorie d'âge inférieure.
  - La limite d'âge supérieure est de 14 ans. Une exception est faite pour les participants qui atteindront l'âge de 15 ans dans les trois mois précédant le premier jour du camp.

  Catégorie d'âge: 10-14 ans

  - Cette catégorie d'âge s'applique uniquement aux camps d'été désignés.
  - La limite d'âge inférieure est de 10 ans ; les participants doivent avoir atteint cet âge à la fin de la saison du camp d'été (mi-août). Les participants plus jeunes peuvent s'inscrire à un camp conçu pour les 8-11 ans.
  - La limite d'âge supérieure est de 14 ans. Une exception est faite pour les participants qui atteindront l'âge de 15 ans dans les trois mois précédant le premier jour du camp.

  Catégorie d'âge : 15+

  - Les jeunes âgés de plus de 15 ans peuvent s'inscrire à un camp d'été de Swiss Community - Organisation des Suisses de l'étranger.
- Le/la participant·e doit être fluent dans au moins l'une des cinq langues (allemand, anglais, français, italien ou espagnol).
- Intérêt pour le fonctionnement du camp de vacances et le programme proposé.
- Une certaine autonomie: l'enfant doit par exemple être capable de s'occuper lui-même de ses vêtements et de son hygiène quotidienne et de faire passer ses propres besoins après les exigences de la vie en communauté du camp.
- Les parents doivent être prêts à confier leur enfant sereinement à **l'encadrement de l'équipe** de moniteur·rice·s.

Points importants pour la **procédure d'inscription:**

- Les enfants peuvent participer à une seule offre par saison.
- Les inscriptions pour nos camps de vacances se font sur notre site internet.
- La date finale des inscriptions est le 15 mars. Les inscriptions sont prises en considération par ordre d'arrivée. Vous recevrez toutes les informations détaillées en avril.
- Juste après l'inscription, les documents suivants doivent être envoyés à info@sjas.ch: Copie du passeport suisse (ou toute autre confirmation de la citoyenneté suisse), copie de la carte d'assurance maladie.
- Une confirmation est envoyée après la réception de l'inscription et des documents décrits ci-dessus, cela pour permettre l'organisation immédiate du voyage en Suisse. Le voyage en Suisse est à la charge des parents. Les participant·e·s se rencontrent généralement à l'aéroport de Zurich.
- Pour des raisons justifiées, l'organisation se réserve le droit d'annuler les activités jusqu'à six semaines avant la date prévue.
- Le paiement des frais de participation est dû 30 jours après l'émission de la facture.
- En l'absence de retour d'information ou en cas de non-envoi des documents requis/paiements jusqu'à deux mois avant le début du camp de vacances, la FESE annule l'inscription et facture les frais d'annulation applicables en totalité.

Frais d'annulation:

- A partir de la confirmation jusqu'à 3 jours après la confirmation = pas de frais d'annulation,
- A partir de 4 jours après la confirmation jusqu'au 15 mars = 50 % du prix total;
- A partir du 15 mars jusqu'à 15 jours avant le programme = 75 % du prix total;
- 14 à 0 jours avant le programme = 100 % du prix total.
- En cas d'annulation de la participation d'un enfant bénéficiant d'une réduction de la contribution, les frais d'annulation sont calculés sur la base des prix réduits. Dans tous les cas, c'est-à-dire même en cas de réduction totale de la contribution, des frais d'annulation d'au moins CHF 200.- doivent être payés. Les réductions liées au voyage doivent être entièrement remboursées en cas d'annulation.
- En cas de refus de paiement, la FESE suspend la participation de l'enfant jusqu'à ce que les coûts engagés soient entièrement payés.
- L'annulation d'un camp de vacances par la FESE n'entraîne aucuns frais d'annulation.
- Si le/la participant·e quitte avant la fin du camp de vacances programme, aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'empêchement de participation à la dernière minute (quelle qu'en soit la raison), la FESE ne rembourse aucuns frais. Si les resonsables légaux souhaitent s'assurer pour ce cas de figure, ils doivent contacter leur assureur ou prestataire de voyage.

Obligation des participant·e·s ::

Tout enfant participant à un camp de la FESE s'engage à s'intégrer dans la communauté du camp, à participer au programme et à respecter les règles en vigueur dans le camp. Nous ne tolérons ni violence (verbale ou physique) ni aucun autre comportement abusif. Toute détérioration matérielle présumée, toute consommation de drogue et toute utilisation abusive d'ordinateurs, tablettes ou téléphones portables (en particulier la consultation de sites pornographiques) sont strictement interdites.

En cas d'infraction, les enfants peuvent être renvoyés chez eux à tout moment.

Questions de droit :

- En cas de litige, le for est à Berne. Le droit suisse est applicable.
- En s'inscrivant, le participant et ses représentants légaux acceptent le traitement de leurs données personnelles, notamment pour organiser nos camps, selon notre protection de données..
- En s'inscrivant, le participant et ses représentants légaux comprennent et acceptent que des photos et des vidéos des participants seront réalisées durant le camp et qu'elles pourront être utilisées sur nos sites d'internet et des réseaux sociaux ainsi que sur nos imprimés promotionnels tels que brochures, flyers, etc.). Bien entendu, nous veillerons à n'utiliser que les photos qui respectent la personnalité du participant. En cas de refus, celui-ci doit impérativement être signalé par écrit à info@sjas.ch avant le camp.

Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (FESE)
Rue des Alpes 24
3006 Berne
Suisse
Tél. +41 (0)31 356 61 16
info@sjas.ch
www.sjas.ch